



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

Membres présents :

M. François REBSAMEN,	M. Hervé BRUYERE,	Mme Hélène ROY,
M. Jean ESMONIN,	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT,
M. Michel BACHELARD,	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU,
M. Pierre PRIBETICH,	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD,	Mme Le Chin AVENA,
M. Jean-Patrick MASSON,	M. Alain MARCHAND,	M. Jean-Pierre SOUMIER,
M. Michel JULIEN	M. Jacques DANIERE,	M. Pierre PETITJEAN,
M. Jacques FOUILLOT,	M. Jean-Pierre BOUHELIER,	Mme Claudette BLIGNY,
M. Guy GILLOT,	Mme Elisabeth BIOT,	M. Nicolas BOURNY,
M. Didier MARTIN,	M. Louis LAURENT,	M. Jean-François GONDELLIER,
M. Bernard RETY,	M. Jean-Jacques BERNARD,	M. Bernard BARBEY,
M. Gérard LABORIER,	M. François NOWOTNY,	M. Jean-Louis JOLY,
M. Patrick SAUNIE,	M. Paul LECHAPT,	M. Rémi DETANG,
M. Jean-Claude DOUHAÏT,	M. Stéphan CLAUDET,	M. Jean-François DODET,
M. Gérard DUPIRE,	M. Claude PICARD,	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Yves BERTELOOT,	M. Gaston FOUCHERES,	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiââ MASLOUHI,	Mme Françoise TENENBAUM,	M. Christian PARIS,
M. André GERVAIS,	M. Alain MILLOT,	Mme Christiane COLOMBET,
M. Jean-François DESVIGNES,	Mme Joëlle LEMOUZY,	
M. Patrick MOREAU,	M. Mohammed IZIMER,	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS,
M. Rémi DELATTE	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT,
M. Philippe CARBONNEL,	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE,
M. Jean PERRIN,	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiââ MASLOUHI
M. Lucien BRENOT	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS,
M. Mohamed BEKHTAOUI,	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE,
M. François BRIOT,	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. PRIBETICH,
M. Jean-Marc NUDANT,	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON,
Mme Claude-Anne DARCIAUX,	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN,
M. Bernard OBRIOT,	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY,
M. Jacques PILLIEN,	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD,
M. Paul ROIZOT,	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND,
	Mme Nicole MOSSON pouvoir à Mme Claude-Anne DARCIAUX,
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT,
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Madame Catherine HERVIEU,

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION

Contrat d'agglomération 2002/2006 – Avenant à intervenir avec le Conseil Régional de Bourgogne relatif à la réaffectation des crédits issus du programme 20 du CPER

Le Contrat d'agglomération du Grand Dijon signé le 12 avril 2002 a fait l'objet d'un avenant de prolongation d'une année pour se terminer le 31 décembre 2007.

Afin de tenir compte de la complexité de la mise en oeuvre de certains projets et notamment des délais de conception de maîtrise d'oeuvre, il est nécessaire de procéder à la signature d'un nouvel avenant avec le Conseil Régional de Bourgogne et réaliser ainsi les derniers ajustements financiers relevant du programme 20 du Contrat de Plan 2000/2006.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant joint à la présente délibération à intervenir entre le Grand Dijon et le Conseil Régional de Bourgogne avant le 31 décembre 2007.

**LE CONSEIL,
Après avoir délibéré,
DECIDE,**

- **d'approuver** les termes de l'avenant annexé à la présente délibération, notamment les réaffectations financières opérées,
- **d'autoriser** le Président à signer ledit avenant et à en assurer son exécution.

Publié le 20 DEC. 2007

Déposé en Préfecture le 20 DEC. 2007

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 DEC. 2007



AVENANT AU CONTRAT D'AGGLOMERATION DIJONNAISE

ENTRE, d'une part :

La Région Bourgogne, représentée par son Président, Monsieur François PATRIAT,
Ci-après dénommée « La Région »,

ET, d'autre part :

La Communauté d'agglomération dijonnaise, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN,
Ci-après dénommée « Le Grand Dijon »,

Vu le contrat d'agglomération du Grand Dijon signé le 12 avril 2002,

Vu la demande de la Communauté d'agglomération dijonnaise en date du 18 octobre 2007,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 3 décembre 2007,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Une actualisation de l'emploi des financements prévus par le Conseil Régional de Bourgogne au titre du Programme 20 du CPER s'avère aujourd'hui nécessaire pour prendre en compte le report de certaines actions et pour redéployer les crédits alors rendus disponibles sur une autre opération déjà prévue dans le contrat initial et dont l'engagement est proche. Il s'agit de concentrer les reliquats de crédits sur le projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts. Le redéploiement se présente de la manière suivante :

Crédits réaffectables au titre du Programme 20 du CPER

N° fiche action	Intitulé de l'action	Montants inscrits	Engagements	Crédits disponibles
I - C21	Mise en réseau des bibliothèques (Travaux)	725 000 €	0	725 000 €
I - C21	Musée des Beaux-Arts (Etude)	76 000 €	19 270 €	56 730 €
I - C21	Musée des Beaux-Arts (Travaux)	457 000 €	250 000 €	207 000 €

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 DEC. 2007



40, avenue
COMMUNAUTÉ
du Conseil du
Drapeau *
B.P. 12000
Dijon Cedex 8
annexe a deliberation

Réorientation des crédits disponibles

N° fiche action	Intitulé de l'action	Crédits supplémentaires
I - C21	Musée des Beaux-Arts	725 000 €

La participation du Conseil Régional au titre du contrat d'agglomération, ainsi modifié pour le projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts, est ainsi réévaluée à **988 730 €**. Par ailleurs, il est proposé de globaliser les deux sous-actions I – C21 « Etude » et « Travaux » sous une seule et même action, renommée « Etude et Travaux ».

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions du contrat d'agglomération restent inchangées.

Fait à _____, le _____

<p>Pour le Conseil Régional de Bourgogne, Le Président,</p> <p>François PATRIAT</p>	<p>Pour la Communauté d'agglomération dijonnaise, Le Président,</p> <p>François REBSAMEN</p>
--	---